

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2008

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU MAIRE

DELIBERATION N° 2008/03-01 - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

DELIBERATION N° 2008/03-02 - ELECTION DES ADJOINTS

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur CHONE, Maire sortant, ouvre la séance et déclare installés dans leurs fonctions les membres du Conseil élus le 16 mars 2008, à savoir :

- Liste « Ludres Avenir » :

Monsieur Pierre BOILEAU
Madame Véronique RAVON
Monsieur Jean-Daniel KIELISZEK
Madame Francine THOMAS
Monsieur Xavier DUSSAULX
Madame Christiane LENIZSKI
Monsieur Denis DEFFOUN
Madame Christine NAEGELLEN
Monsieur William LOMBARD
Madame Jacqueline PICARDAT
Monsieur Pierre CLAUDOTTE
Madame Sandrine GUERBER
Monsieur Joël LAMY
Madame Martine QUEUCHE
Monsieur Claude BORACE
Madame Sandrine LAVAL
Monsieur Jean-Luc BARATAUD
Madame Sophie KOZEL
Monsieur Christian DAVILLERD
Madame Chantal MARTIN (absente excusée)

- Liste « Ludres Autrement et Pour Tous » :

Madame Huguette MAUSS
Monsieur François FOURMENT
Madame Norma DEHOVE ALOSI
Monsieur Marc NOEL
Madame Laurence VOGLIMACCI

- Liste « Ludres Ensemble » :

Monsieur Charly FIDANZA
Madame Martine SURGET
Monsieur Marcel GAUZELIN
Madame Karine GRAILLOT

Monsieur CHONE a ensuite cédé la présidence de l'Assemblée au doyen d'âge en la personne de Monsieur Marcel GAUZELIN.

ELECTION DU MAIRE

L'an deux mille huit, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de LUDRES s'est réuni, en application des articles L2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Marcel GAUZELIN, doyen d'âge.

Madame Martine SURGET a été élue en qualité de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à l'élection du maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins nuls :	5
Nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité absolue (nombre pair inférieur) :	15
Ont obtenu :	

Monsieur Pierre BOILEAU :	20
Monsieur Charly FIDANZA :	4

Monsieur Pierre BOILEAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et prend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 2008/03-01 - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur Pierre BOILEAU, Maire, rappelle l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif du Conseil Municipal étant de 29 membres, le nombre d'adjoints ne peut donc excéder 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide par 25 voix « pour » et 4 abstentions,

- de fixer à 8 le nombre des adjoints.

DELIBERATION N° 2008/03-02 - ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur Pierre BOILEAU, Maire, rappelle l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « dans les communes de plus de 3 500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ».

La liste LUDRES AVENIR a déposé une liste composée de :
Véronique RAVON, Jean-Daniel KIELISZEK, Francine THOMAS, Xavier DUSSAULX, Denis DEFFOUN, Christiane LENIZSKI, William LOMBARD, Martine QUEUCHE

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de bulletins nuls : 9
Nombre de suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 15
Ont obtenu :

Liste LUDRES AVENIR : 20

La liste LUDRES AVENIR ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés :

-1 ^{er} adjoint :	Véronique RAVON
-2 ^{ème} adjoint :	Jean-Daniel-KIELISZEK
-3 ^{ème} adjoint :	Francine THOMAS
-4 ^{ème} adjoint :	Xavier DUSSAULX
-5 ^{ème} adjoint :	Denis DEFFOUN
-6 ^{ème} adjoint :	Christiane LENIZSKI
-7 ^{ème} adjoint :	William LOMBARD
-8 ^{ème} adjoint :	Martine QUEUCHE

L'entrée en fonction a été immédiate après l'élection.